

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDES - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

POR 002-822/15/CC

■ Approbation du règlement intérieur et de la composition des commissions d'attribution des autorisations d'occuper les postes à flot au sein des périmètres de ports communautaires.

DIPORSV 15/12389/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le prolongement de la Charte de Progrès adoptée par le Conseil de Communauté le 8 février 2008, la Communauté urbaine avait créé par délibération du 11 mai 2009 des commissions afférentes à la gestion portuaire. Il s'agissait notamment d'une commission consultative de gestion et police du plan d'eau en charge d'élaborer le règlement de police des ports communautaires ainsi qu'une commission consultative d'attribution des postes à flot chargée d'établir le règlement d'attribution des postes à flot (annexe du règlement de police) et de donner son avis sur les attributions. Cette même délibération désignait nominativement les membres de ces commissions.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser ces commissions au regard des changements qui ont impacté la gestion des ports communautaires et des changements intervenus dans les mandats électifs.

Le règlement de police a été approuvé par délibération POR 003-617/14/CC du Conseil de Communauté du 19 décembre 2014; aussi, il est proposé de supprimer la commission en charge de sa rédaction.

Par ailleurs, pour une meilleure lisibilité des attributions et pour prendre en considération la spécificité des contrats de délégation de service public de gestion portuaire, une commission consultative d'attribution dédiée à ces Délégations de Service Public a été actée par avenants approuvés par délibérations du 14 décembre 2012 pour le périmètre 1 et 2 délégués respectivement au Cercle Nautique et Touristique du Lacydon (CNTL) et à la Société Nautique de Marseille (SNM) et le 26 juin 2013 pour le périmètre 3 délégué au Yachting Club de la Pointe-Rouge (YCPR).

Ainsi, la commission consultative d'attribution créée en 2008 sera dédiée uniquement aux attributions de postes à flot au sein des périmètres gérés en régie directe dans le cadre de contrats d'occupation de plan d'eau consentis à des sociétés nautiques ou de contrats d'occupation de postes à flot consentis à des usagers à titre individuel.

Il convient d'acter les règlements intérieurs de ces commissions ainsi que leur composition.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports,
- Le Code des Ports maritimes,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- La délibération POR 001- 1347/09/CC du 11 mai 2009 portant création des commissions thématiques,
- La délibération POR 005-834/12/CC du 14 décembre 2012 portant création de la commission d'attribution dans les ports de Marseille gérés en gestion déléguée par avenant au contrat attribué à la Société Nautique de Marseille n°06/190,
- La délibération POR 005-833/12/CC du 14 décembre 2012 portant création de la commission d'attribution dans les ports de Marseille gérés en gestion déléguée par avenant au contrat attribué au Cercle Nautique et Touristique du Lacydon n°06/191,
- La délibération POR 004-471/13/CC du 26 juin 2013 portant création de la commission d'attribution dans les ports de Marseille gérés en gestion déléguée par avenant au contrat attribué au Yachting Club de la Pointe-Rouge n° 06/192.
- La délibération POR 003-617/14/CC du 19 décembre 2014 portant approbation du règlement de police des Ports Communautaires.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de supprimer la commission « gestion et police du plan d'eau »
- La nécessité de définir la composition des membres des commissions consultatives d'attribution
- La nécessité d'acter le règlement intérieur de chaque commission consultative d'attribution,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la suppression de la commission « gestion et police du plan d'eau » créée par délibération n° 001- 1347/09/CC du 11 mai 2009 à la suite des changements qui ont impacté la gestion des ports communautaires.

Article 2 :

Est approuvée la composition de la commission consultative d'attribution pour les ports de Marseille Provence Métropole gérés en régie directe, composée de 17 membres :

- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant, le Vice-Président délégué aux ports et à l'espace maritime,
- Monsieur le Président de la Commission Ports,
- Sept conseillers communautaires,
- Huit conseillers issus des conseils portuaires (1membre par conseil portuaire et hors les représentants des DSP de gestion portuaire)

Les membres de la commission sont désignés par arrêté du Président de la Communauté Urbaine.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 3 :

Est approuvé le règlement intérieur (ci-annexé) de la commission consultative d'attribution pour les ports de Marseille Provence Métropole gérés en régie directe.

Article 4 :

Est approuvée la création de la commission consultative d'attribution pour les ports de Marseille Provence Métropole gérés en Délégation de Service Public composée de 7 membres :

- les Présidents des sociétés délégataires de service public DSP 1 (CNTL), 2 (SNM) et 3 (YCPR),
- 3 conseillers communautaires dont le Président de la Commission Ports et Espace maritime et le Vice-Président délégué aux ports et espace maritime,
- 1 représentant des usagers des DSP désignés par les 3 délégataires

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté du Président de la Communauté Urbaine.

Article 5:

Est approuvé le règlement intérieur ci-annexé de la commission consultative d'attribution pour les ports de Marseille Provence Métropole en gestion déléguée.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Ports et Espace Maritime

Claude PICCIRILLO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports et espace maritime

Guy PONTOUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER